

Système éducatif public de la Nouvelle-Écosse

Plan de transition – 9^e à 12^e année

Guide de référence



Dernière révision : 1^{er} août 2025

Plan de transition – 9^e à 12^e année

Guide de référence 1er août 2025

artie 1 –	Vue d'ensemble de la planification des transitions de la 9 ^e à la 12 ^e année	3	
1.1	Création du document pour le plan de transition	3	
1.2	Renseignements d'appoint	4	
1.3	Équipe de planification pour l'élève (EPE)	5	
1.4	Forces, besoins, champs d'intérêt et aspirations	5	
1.5	Domaines de transition	6	
1.6	Enregistrement des renseignements d'appoint dans la section correspondante du plan de		
transiti	on	6	
artie 2 –	Buts pour la transition	7	
2.1 Définition des buts			
2.2 Rôle	es et responsabilités	8	
2.3 Enr	egistrement de la section des buts pour la transition dans le plan	. 10	
2.4	Fichiers joints au plan	. 10	
	1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 transitic artie 2 – 2.1 Déf 2.2 Rôld 2.3 Enre	1.2 Renseignements d'appoint	

(Remarque : Dans ce document, les noms d'élèves sont des noms imaginaires.)



PARTIE 1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA PLANIFICATION DES TRANSITIONS DE LA 9^e à la 12^e année

La planification des transitions est un processus centré sur l'élève qui a pour but de l'aider à se préparer à des étapes clés de sa vie scolaire et personnelle. La transition de l'école à la communauté porte sur l'utilisation des forces, des besoins, des champs d'intérêt et des aspirations de l'élève pour explorer des options qui auront un sens pour lui en vue de développer son autonomie et sa capacité de connaître la réussite en dehors de l'école. Les membres de l'équipe de planification pour l'élève (EPE) travaillent sur ce plan en collaboration et ils tiennent compte de l'avis et des choix de l'élève à chacune des étapes du processus.

À compter de la 9^e année, il est obligatoire d'avoir un plan de transition avant de mettre au point un plan de programme individualisé (PPI), car les forces, les besoins, les champs d'intérêt et les aspirations constituent la base même des buts fixés pour les transitions. Le plan de transition peut bénéficier de l'appui de tous les membres de l'EPE et les résultats d'apprentissage établis dans le PPI reprennent son contenu.

1.1 CRÉATION DU DOCUMENT POUR LE PLAN DE TRANSITION

Quand vous voulez créer un plan de transition pour l'élève, rendez-vous dans la bibliothèque des documents de l'élève dans TIENET et choisissez la commande pour **créer un nouveau document**. Sélectionnez dans le menu l'option « **Plan de transition** » sous l'intitulé « *Planification de programme* » et cliquez sur « **Aller** ».





Plan de transition – 9^e à 12^e année

Guide de référence 1er août 2025

Vous verrez la fenêtre « Étiquette/commentaire » (où nous vous suggérons d'étiqueter le document en indiquant le niveau scolaire actuel de l'élève), puis vous cliquerez sur « Nouveau ».

1.2 RENSEIGNEMENTS D'APPOINT

Une fois que le document aura été créé, les utilisateurs verront la section avec les renseignements d'appoint. Le système indiquera automatiquement la réponse (« oui » ou « non ») aux questions suivantes s'il existe déjà un

Renseignements d'appoint				
* L'élève a-t-il des adaptations consignées dans son dossier? → ☑ Oui ☐ Non				
* L'élève a-t-il un plan de programme individualisé? → ✓ Oui 🗆 Non				
* L'élève a-t-il un plan de soins médicaux? → □ Oui ☑ Non				
* L'élève participe-t-il au programme ÉcolesPlus? → □ Oui ☑ Non				
* L'élève participe-t-il au programme pour les élèves sortants? → ☐ Oui ☑ Non				

document pour l'année scolaire en cours. Comme le plan de transition reste à l'état d'ébauche pendant toute l'année, les réponses « oui » ou « non » changeront au fur et à mesure que les autres documents seront créés. La seule exception est la question sur la participation de l'élève au programme pour les élèves sortants, pour laquelle la réponse est automatiquement insérée à partie des *données sur les services* (qui ne sont pas un document).

Même si, de la 9^e année à la 12^e année, on se concentre, dans le plan de transition, sur la transition entre l'école et la communauté, l'utilisateur peut cocher d'autres cases pour sélectionner d'autres types de transition s'il y a lieu.

L'élève est-il en phase de transition dans l'un des domaines suivants :				
nouveau membre du système scolaire public de la Nouvelle-Écosse (transfert, nouvel arrivant)				
Retour aux études (après absence prolongée)				
☐ transition d'un niveau scolaire au suivant				
☐ transition d'une école à une autre				

Si l'utilisateur sélectionne d'autres types de transition, alors il peut remplir le champ correspondant pour indiquer les considérations d'ordre logistique en lien avec ces autres domaines (visites sur les lieux, réunions prévues au calendrier, mise en commun des emplois du temps pour les routines, ressources ou équipement). S'il faut plus de place pour le texte, l'utilisateur peut tirer sur le coin inférieur droit du champ pour l'agrandir.

Saisi	isir les aspects d'ordre logistique susceptibles de faciliter la transition (visite sur place, rencontres prévues, mise en commun des ro	outines, des emplois du temps et des ressources ou de l'équipement
2 7	7	



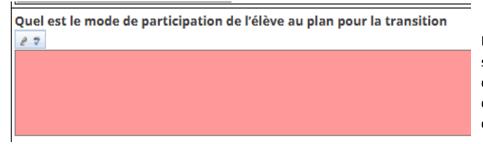
1.3 ÉQUIPE DE PLANIFICATION POUR L'ÉLÈVE (EPE)

La partie sur les membres de l'équipe de planification pour l'élève apportant leur appui au plan de transition désigne tous les individus responsables de la réalisation des buts pour la transition tout au long de l'année scolaire. Ceci comprend l'élève lui-même, les parents/tuteurs, les membres du personnel de l'école (sélectionnés à l'aide de l'outil de consultation du répertoire) et les organismes et dispositifs de soutien externes (coordonnateur local, etc.), lesquels sont sélectionnés sans utiliser le répertoire.

Pour ajouter des membres de l'équipe, cliquer sur la flèche horizontale, puis sur l'option pour **ajouter une ligne**.

Il est possible de changer l'ordre dans lequel les noms des membres de l'EPE apparaissent en utilisant les flèches vers le haut et vers le bas.





Les sections en rose sont des sections obligatoires. Indiquez dans cette section la participation de l'élève lui-même au processus de planification de la transition.

1.4 FORCES, BESOINS, CHAMPS D'INTÉRÊT ET ASPIRATIONS

Il est indispensable de mettre en évidence les forces, les besoins, les champs d'intérêt et les aspirations de l'élève pour pouvoir explorer des options chargées de sens pour lui en vue de renforcer son autonomie et de lui permettre de connaître la réussite à l'avenir à l'extérieur de l'école.

Les forces, les besoins et les champs d'intérêt peuvent être modifiés directement dans ce document.
Sinon, ils seront automatiquement insérés à partir de ce qui figure à l'heure actuelle dans le profil de l'élève. Saisissez ici les aspirations de l'élève pour son avenir.





1.5 Domaines de transition

L'EPE définira, en fonction des forces, des besoins, des champs d'intérêt et des aspirations de l'élève, son plan individuel de transition, avec des buts <u>à long terme</u> et <u>à court terme</u>. Il y a neuf (9) domaines de transition à prendre en compte dans la définition des buts.

* Il est important de noter que, si les neuf domaines peuvent tous être utilisés pour la définition des buts, ils ne sont pas tous obligatoires.

L'école peut imprimer une feuille en vue de fournir à l'élève et à la famille les neuf (9) domaines de transition à examiner. Ce document peut être ramené à la maison avant la réunion de l'EPE, pour faciliter la planification de la transition.

Veuillez imprime le document suivant et le fournir aux élèves/parents/tuteurs pour faciliter la mise au point du plan pour la transition.

1.6 ENREGISTREMENT DES RENSEIGNEMENTS D'APPOINT DANS LA SECTION CORRESPONDANTE DU PLAN DE TRANSITION

Nous encourageons les employés à cliquer sur « **Enregistrer et continuer** » pendant leur travail sur le document, afin de veiller à ce que les modifications apportées soient bien enregistrées ou s'ils veulent arrêter et continuer ultérieurement.

Une fois que la première section du plan est remplie, cliquez sur « Enregistrer et terminer ».

Au haut de la page, l'utilisateur voit une case cochée à côté de l'intitulé « Renseignements d'appoint », ce qui lui indique que la première section du plan est remplie.





PARTIE 2 – BUTS POUR LA TRANSITION

Cette section du plan de transition sert à définir les buts à long terme et à court terme pour la transition. Il est important de noter qu'il n'est pas obligatoire de couvrir les neuf (9) domaines, mais qu'il faut au moins couvrir <u>un des domaines</u> pour pouvoir ensuite finaliser le document.

2.1 Définition des buts

Chaque domaine de transition a une section pour noter le ou les buts à long terme, sélectionner le domaine et ajouter les détails sur les buts à court terme.



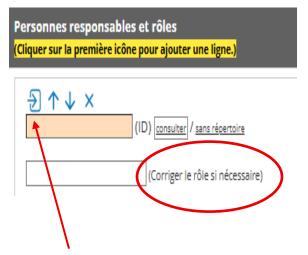
Sous chacun des neuf (9) domaines de transition, l'utilisateur peut sélectionner des sous-domaines dans la banque de mots. Pour consulter la banque de mots, cliquez sur la première icône à gauche. Sélectionnez les mots pertinents pour les insérer dans le champ texte modifiable.

Après avoir sélectionné les sous-domaines, vous pouvez continuer d'ajouter au champ texte obligatoire les détails sur les buts à court terme.



2.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La section des personnes responsables et du rôle permet d'attribuer à chacun des membres de l'EPE des responsabilités et des mesures à prendre pour les buts à court terme. Vous pouvez sélectionner à l'aide du **répertoire** l'élève, les parents/tuteurs et des membres du personnel de l'école. Vous pouvez sélectionner sans le répertoire les organismes et dispositifs de soutien externes (coordonnateur local, etc.).



La mention (corriger le rôle si nécessaire) permet à l'utilisateur de modifier le rôle inséré automatiquement par le répertoire dans PowerSchool (« spécialiste professionnel itinérant », par exemple) et mettre le rôle correct (« psychologue scolaire », par exemple). Pour les personnes insérées sans le répertoire, l'utilisateur peut taper le nom et le rôle de chaque membre de l'équipe extérieur à l'école.

Pour ajouter des lignes supplémentaires pour d'autres membres de l'EPE, cliquez sur l'icône de flèche horizontale.



Plan de transition – 9^e à 12^e année

Guide de référence 1er août 2025





Le champ « *Date d'achèvement* » fournit un outil de calendrier pour sélectionner la date à laquelle la mesure (affectée au membre de l'EPE) aura été effectuée.

Sous chacun des neuf (9) domaines de transition, on a un champ texte pour insérer les mises à jour, les progrès accomplis et les recommandations sur le but à court terme.



Comme le plan de transition reste ouvert toute l'année, il est possible de faire plusieurs ajouts tout au long de l'année, lors du réexamen du plan. Il faut que l'auteur date et signe ses changements à chaque fois.



Pour ajouter d'autres buts à court terme dans un domaine donné, l'utilisateur peut cliquer sur « **Ajouter une ligne** ».



L'ordre des buts peut être modifié à l'aide des **flèches vers le haut et vers le bas**. On peut aussi supprimer un but à l'aide du bouton « **X** ».

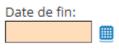


2.3 ENREGISTREMENT DE LA SECTION DES BUTS POUR LA TRANSITION DANS LE PLAN

Il est important de noter que, quand l'utilisateur essaye de cliquer sur « **Enregistrer et terminer** » pour la deuxième section du plan de transition, il se peut que le système affiche le message suivant :

Section a été sauvée, mais elle est incomplète jusqu'à ce que tous <u>les champs obligatoires</u> (en rouge souligné) sont remplis.

Ceci arrive parce que la date d'achèvement est un champ obligatoire et restera en rose jusqu'à ce que l'utilisateur ait sélectionné une date. L'utilisateur devra cliquer sur « **Enregistrer et continuer** » pour enregistrer les buts et revenir ultérieurement au document pour insérer la date d'achèvement.



2.4 FICHIERS JOINTS AU PLAN

L'utilisateur peut joindre les documents pertinents sur la transition. Pour en savoir plus sur la marche à suivre pour joindre des fichiers, voir le guide de référence correspondant.

